
Adresse de la société populaire d'Anduze (Gard), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Anduze (Gard), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 494-495;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0494_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

périssent les traitres, les intrigans, les despotes, les fripons et les tirans.

Extrait des registres de la société populaire du Vigan, département du Gard.

Séance du trois brumaire de la troisième année républicaine.

La société ayant entendu la lecture de l'adresse dont a sa séance du 1^{er} brumaire, elle a chargé son comité de correspondance de lui présenter le projet, considérant qu'il est nécessaire et urgent que la Convention connaisse son vœu, que le peuple français doit se prononcer fortement contre les ennemis de son bonheur et de sa tranquillité, adoptant et professant les principes développés dans la proclamation du 18 vendémiaire, a délibéré que l'adresse ci-dessus sera signée individuellement sur ses registres, qu'une expédition signée des membres du bureau et de ceux du comité de correspondance en sera envoyée à la Convention nationale, qu'elle sera imprimée au nombre de mille exemplaires dont un remis à chacun des membres et les autres adressés aux sociétés affiliées et à toutes celles avec lesquelles elle est en correspondance.

A délibéré de plus qu'une expédition signée des mêmes membres sera envoyée aux représentants Perrin et Goupilleau, délégués dans le Gard, une autre à chacun des députés du département du Gard, siégeant actuellement à la Convention.

Les tribunes ayant demandé à la signer en signe d'adoption, la société a accueilli avec empressement cette demande.

Suivent les signatures au nombre de mille consignées dans les registres de la société.

Pour expédition.

LAURE, président, CADENAL, secrétaire,
AGUZE, pour tous les membres
du comité de correspondance.

h'

[La société populaire de Seyssel à la Convention nationale, le 4 brumaire an III] (37)

Toujours d'accord avec la Convention nationale, forte de l'énergie qu'elle a plus d'une fois déployée contre les intrigands, les fripons, les patriotes exclusifs qui désolaient ce département, la société populaire de Seyssel a arrêté à l'unanimité de vous témoigner la satisfaction qu'elle a éprouvée à la lecture de votre adresse au peuple français.

Que celui qui oseroit porter atteinte aux principes sacrés qu'elle contient, soit à l'instant déclaré l'ennemi du peuple et puni comme tel.

Ces principes doivent faire palir d'effroi ces furieux qui veulent faire palir la nature, en demandant le retour de la terreur.

A la lecture de cette adresse toute faction doit disparaître et doit être anéantie.

L'hypocrite, le méchant ne sera donc plus en place, la probité et la vertu seules seront admissibles aux emplois.

Les sociétés populaires, ces institutions sublimes tant qu'elles ne s'écarteront pas des principes, qu'elles ne prétendront pas représenter la souveraineté nationale, ne seront plus troublées par ces factieux qui voulaient sous peine de mort qu'on fut de leur avis.

La presse libre, ce paladium de la liberté, dévoilera au grand jour ces vérités que ces êtres immoraux voulaient cacher au peuple.

L'union si nécessaire à la grande famille ne sera donc plus troublée par ces hommes qui avoient intérêt de tout diviser, de tout détruire jusqu'à la justice, espérant lui échapper.

Mais grâce vous soient rendues, son glaive les atteindra.

Continués, Pères de la Patrie, de bien user du pouvoir que le peuple vous a confié.

Obéissance à la loi, respect à la Convention nationale, reconnaissance à nos frères d'armes, secours à la vieillesse, aux veuves, aux orphelins, à tous les infortunés, dévouement sans borne à la patrie.

Tels sont nos sentiments, tels sont nos principes; nous les maintiendrons jusqu'à la mort.

Vive la République, Vive la Convention.

Fait à Seyssel en séance le quartidi quatre brumaire an trois de la république une indivisible et démocratique.

Suivent 60 signatures.

i'

[La société populaire d'Anduze, épurée depuis l'heureuse révolution du 9 au 10 thermidor à la Convention nationale, s. d.] (38)

Égalité, Liberté.

Législateurs,

Votre adresse au peuple français nous inspire la plus vive reconnaissance : elle honore vos principes, affermit la République française, par de solides bases, console l'humanité, confond la tyrannie, déconcerte le crime, rassure la vertu, tranquillise l'innocence et par la sublimité de sa doctrine, élève la nation française, à ce haut période de grandeur et de gloire, qui la fera triompher toujours de tous ses ennemis.

Législateurs! ce que Rome fut sous l'odieux Tarquin, la France l'a été sous Robespierre. Le français comprimé par la terreur, et par le spectacle déchirant des supplices dans lesquels perissoient tant d'innocentes victimes, alloient tomber dans le plus cruel de tous les esclavages; il penchoit vers l'opprobre car tel est l'effet de la terreur qu'elle décourage et avilit les hommes.

(37) C 325, pl. 1412, p. 34.

(38) C 325, pl. 1412, p. 17.

Quel horrible métamorphose ! Sous Robespierre la république étoit devenue une furie altérée de sang ; elle immolait sans pitié la vertu, l'innocence, elle abusoit de tous les principes, ou pour mieux dire, sous d'odieux prétextes, elle les tournoit tous au préjudice de l'espèce humaine ; c'étoit une mère dénaturée qui se plaisoit à voir égorger ses enfans.

Sous Robespierre le sang couloit de toutes parts ; les prisons régorgoient de victimes ; l'humanité plaintive et malheureuse abandonnoit les sciences et les arts, l'agriculture même ; déjà les campagnes n'offroient à nos yeux que des champs incultes, hérissés de ronces et d'épines et les cités se changeoient en déserts ; l'homme devenoit sauvage par besoin ; il fuyoit ses semblables, il s'arrachoit en gémissant, aux plus douces affections de la nature, il n'étoit occupé que des moyens d'échapper au glaive des tyrans ; mais où se cacher, où fuir, nul azile ne garantissoit l'innocent et la proscription frap-poit déjà sur tous les citoyens.

O temps affreux ! Epoque de douleurs et de larmes ; qu'il faudroit, s'il étoit possible, effacer de notre histoire, instant de déraison et de fureur où le ferment de toutes les passions viles sembloit corrompre la masse de tous les sentimens vertueux, où la terreur cherchoit à étouffer la sensibilité, où la vertu subissoit la peine que méritoit le crime ou la pitié pour les malheureux paroissoit un attentat contre la loi, où l'ami n'osoit ny regarder, ny défendre l'ami qui gémissoit dans les fers, où le père ne pouvoit plus embrasser ses enfans, et où les enfans trembloient pour les jours de leurs pères, jours de tristesse et de désolation ! où tous les liens de la société sembloient être dissous, où la nation françoise déchirée et avilie par ses propres enfans, alloit disparaître aux yeux de l'univers pour ne présenter désormais aux regards des voyageurs surpris qu'un affligeant monceau de ruines et de cendres... Législateurs, le cœur se déchire au souvenir des horreurs dont nous fumes les témoins et les victimes, que la République, que la malveillance cherchoit à avilir et à détruire, reprenne entre vos mains son caractère bienfaisant et auguste, qu'elle soit à jamais pour le peuple qui l'adore et qui est toujours prêts à lui faire les plus grands sacrifices, une divinité tutélaire qui verse sur sa tête à pleines mains l'abondance et le bonheur ; quelle essuye les pleurs que répandent tant de veuves, tant d'orphelins, tant de malheureux que fit la tyrannie, qu'elle nous rende autant qu'il est en elle, l'équivalent des biens qu'ils ont perdus et vous nos Législateurs, nos pères, nos amis, vous en qui nous avons mis toute notre confiance, empêchés que ces scènes d'horreur jamais ne se renouvellent, et sy le malheur vouloit qu'il s'élevât encore quelque ambitieux, quelque Pisistrate, quelque nouveau Cromwel, que la hache de la loi le punisse à l'instant ainsi que ses complices.

Continuez, dignes représentans à confier à de véritables amis du peuple, à des hommes probes et incorruptibles, les pouvoirs dont vous êtes revetus, Perrin et Goupilleau, viennent de

porter dans les départemens du Gard, de l'Hérault, de l'Aveyron, de Vaucluse, la vie et la consolation tandis qu'ailleurs Serres et Auguis dissipoient une conspiration qui ne tendoit à rien moins qu'à mettre à feu et à sang tous les départemens du Midy.

Que Tallien trouve ici l'expression des vœux que nous faisons pour le rétablissement de sa santé et que ce digne représentant agréé l'hommage de la reconnaissance que nous lui devons, pour avoir sauvé la patrie, en déjouant les perfides complots de Robespierre.

Législateurs, n'abandonnez le timon du vaisseau de l'Etat que lorsque vainqueur d'une mer orageuse, il aura surgi heureusement au port que la victoire toujours accompagne nos armées, que leurs triomphes nous préparent une paix honorable et solide, que tous nos ennemis, reconnoissent enfin la supériorité d'un peuple qui ne combat que pour sa liberté et qui voudroit que tous les peuples de l'univers fussent heureux et libres, pour nous, nous le jurons, tant qu'il nous restera une goutte de sang dans les veines, nous ne ferons qu'un avec la Convention nationale, nous vous ferons un rempart de nos corps, nous respecterons vos loix et nous soutiendrons de tout notre pouvoir, la République une et indivisible.

Suivent 119 signatures.

J'

[Les administrateurs du département de l'Isère à la Convention nationale, Grenoble, le 1^{er} brumaire an III] (39)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens Représentans,

Il étoit temps que le peuple français repris, dans les justes bornes que comporte l'état actuel de sa révolution et son salut, l'exercice de ses droits civils si audacieusement violés par les triumvirs et qu'on arrêtât cette hémorragie et cette compression violente qui alloient faire tomber le corps politique dans l'épuisement et dans le marasme. En otant aux dominateurs l'arme de la terreur, vous avés rattaché à la Révolution un grand nombre de citoyens qu'un arbitraire effrayant avoit plongés dans la stupeur. Votre adresse au peuple du 18 vendémiaire a été lue dans les sections, dans la société populaire et sur les places publiques de cette commune aux principes de sagesse et d'humanité qu'elle renferme le peuple a répondu par ces acclamations unanimes : *A bas la terreur ! Vive la justice et la Convention nationale !* Vous avez voulu détruire entièrement la terreur et non pas seulement qu'elle changeât de place, ni que le parti aristocratique s'armât de son glaive sanglant pour effrayer des patriotes purs qui ont secondé les vues de l'ancien gou-